



Rubis

Fiche technique

Émulsion pour sols Haute résistance, forte brillance

Emulsion métallisée destinée à la protection des sols lavables notamment les très souples tels que : vinyls, linoleum, PVC ... Présente une forte brillance et une remarquable résistance au trafic. Présente une bonne résistance aux U.V., elle est non glissante. Peut se lustrer à haute ou très haute vitesse (> 1500 tr/min).

Mode d'emploi

Sur sol parfaitement décapé, sec et neutralisé à un pH compris entre 7 et 8, appliquer une ou plusieurs couches fines et croisées.

Séchage entre les couches :

30 à 45 minutes minimum.

Entretien:

à l'aide d'un détergent neutre ou régénérant par balayage humide ou à l'autolaveuse.

Procéder périodiquement à un entretien par spray méthode à haute ou très haute vitesse.

Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5 L

Données techniques

- Aspect : liquide laiteux

- pH: 7,8 - 8,8

- Densité: 1,03 - 1,05

- Consommation: 1 L pour 40 à 60 m² par couche.

Précautions

Éviter les projections oculaires.

Respecter les temps de séchage.

Ne pas remettre le produit inutilisé dans le bidon.

Vérifier le pH au sol, avant la mise en émulsion.

Celui-ci conditionne la durée de vie du traitement.

Température d'utilisation : minimum 5°C

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Sécurité selon FDS

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé. Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Respecte l'homme (Eco'Reflex Sécurité)

Risque chimique réduit pour l'utilisateur (Selon les critères Eco'Reflex établis à la date de publication de cette fiche technique). Pas d'étiquetage allergène (pas de phrases H334, H317 et EUH 208).

Sans VLER française.

Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.
Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur

demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

04-07-2022 Ind. 16











Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

